



BOISYNERGIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

RÉGION
SUD
ALPES
CÔTE D'AZUR



VOYAGE D'ÉTUDE BOIS ÉNERGIE : DE LA FORÊT À LA CHALEUR BOIS

Les 1^{er} et 2 juillet 2024 dans les Hautes-Alpes
secteur La Roche-des-Arnauds / Veynes

PROGRAMME

JOUR 1 : Lundi 1er juillet 2024

à partir de 7h30

Départ des participants

Un trajet sera proposé en minibus en fonction des participants. Lieu de rendez-vous communiqué après clôture des inscriptions.

10h45 - 11h00

Mot d'accueil de Patricia MORHET-RICHAUD, présidente de l'Association des Communes forestières des Hautes-Alpes (La Roche-des-Arnauds)

11h00 - 12h00

Comment valoriser localement les bois de vos forêts communales ! (La Roche-des-Arnauds)

- L'aménagement forestier, document de gestion durable
- Commercialisation des bois communaux : maîtriser leur destination
- Valorisez le bois local pour votre chauffage et vos bâtiments !

12h00 - 14h00

Pause déjeuner

14h00 - 15h15

Visite en forêt : exploiter durablement ses espaces forestiers pour alimenter la filière bois locale (lieu à définir selon coupe)

- Des forêts multifonctionnelles gérées durablement
- Le tri des bois pour une valorisation optimale : quels débouchés ?

15h45- 16h45

Visite de la Scierie des Alpes-du-Sud (Veynes)

- Les activités de la scierie
- Tri du bois
- Bois énergie : connexes et sciure



17h00 - 18h00

Visite d'une unité de granulation : Les Granulés de bois des Hautes-Alpes (La Roche-des-Arnauds)

- Processus de fabrication des granulés de bois
- Chaudière biomasse intégrée au process de production (séchage)
- Approvisionnement en matière première et contrôles qualité

19h15

Apéritif et repas à l'hôtel

JOUR 2 : Mardi 2 juillet 2024

8h30 - 9h30

La chaleur bois : une solution durable et économique adaptable à vos besoins ! (en salle – hôtel)

- Chauffer ses bâtiments communaux au bois : avantages et solutions
- Qualité de conception, d'approvisionnement et de suivi d'une chaufferie biomasse : un bon fonctionnement garanti !
- J'ai un projet : qui peut m'aider techniquement et financièrement ?

10h00 - 11h00

Visite d'un réseau de chaleur communal plaquettes forestières (Veynes)

- De la plaquette forestière à la chaleur : comment fonctionne une chaufferie bois ?
- Suivre ses livraisons et son installation pour faire des économies !

11h15 - 12h00

Visite : et le granulé ? (La Roche-des-Arnauds)

- Du granulé de bois à la chaleur : le fonctionnement d'une chaudière granulé
- Le choix entre granulés et plaquettes forestières

12h30

Pause déjeuner

à partir de 14h00

Trajet retour

Les intervenants durant le voyage d'étude

à confirmer

Jean BACCI, président des Communes forestières du Var et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sénateur du Var

Patricia MORHET-RICHAUD, présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes

Sandrine COSSERAT, présidente des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence

Élus des communes de Veynes et La-Roche-des-Arnauds

Office national des forêts

Animateur d'un Contrat Chaleur Renouvelable territorial

Valentin JEANSELME (EURL VDDV - Les Granulés de Bois des Hautes-Alpes)

Damien GANDELLI (Scierie des Alpes du Sud / SAS Gandelli)

Acteurs intervenants en chaufferie

MOYENS PÉDAGOGIQUES EMPLOYÉS

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Visite en forêt, visite d'industries de transformation, visite de chaufferies bois...
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITÉS D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le **formulaire en ligne**, soit par retour du **bulletin réponse** à l'adresse email :

inscription@communesforestieres.org

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à ce voyage d'étude est fixée au **31 mai 2024**

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. **Attention nombre de places limité !**

ANNULATION DU VOYAGE D'ETUDE

En cas d'annulation du voyage d'étude, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et de BoiSynergie.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNÉ

Ce voyage d'étude est destiné aux élus des départements du Var, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

PRÉREQUIS ET ÉVALUATION DU VOYAGE D'ÉTUDE

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ce voyage.

Un questionnaire d'évaluation du voyage d'étude devra être renseigné à l'issue de celui-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation au voyage pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès au voyage d'étude aux personnes en situation de handicap.

RÈGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.





— INFORMATIONS PRATIQUES —

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation à ce voyage d'étude est gratuite pour nos adhérents.

Pour les participants des **communes et collectivités non adhérentes**, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de 450 euros est demandée (nuitée et repas inclus).

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



BOISYNERGIE EST ANIMÉ PAR LES COMMUNES FORESTIERES
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Tél. 04 42 65 43 93 - boisynergie@communesforestieres.org

COORDONNÉES

CONTACTS LOGISTIQUES AVANT LE VOYAGE D'ÉTUDE :

- Marine OLIVEIRA – 07 57 08 16 22 – marine.oliveira@communesforestieres.org
- Mathilda MEGE – 06 73 90 26 96 – mathilda.mege@communesforestieres.org

COORDONNÉES LORS DU VOYAGE :

- Pascaline BRIEN – 07 57 51 13 28
- Mathilda MEGE – 06 73 90 26 96

EN COLLABORATION AVEC :

